

# **PEUT-ON ECHAPPER À LA POLYGAMIE À DAKAR ?**

**Philippe ANTOINE <sup>\*</sup> et Jeanne NANITELAMIO <sup>\*\*</sup>**

**Paru dans la chronique du CEPED n° 32, 1995**

---

\* Démographe . CEPED/ ORSTOM (Paris)

\*\* Psychosociologue IFAN-CAD (Dakar)

La polygamie est un des traits majeurs du régime de nuptialité en Afrique sub-saharienne. La fréquence de la polygamie est bien moindre dans les autres parties du monde. Si les modes de production agricole justifient en grande partie la polygamie en milieu rural (Boserup, 1970), par contre, pour nombre d'auteurs, l'urbanisation et l'occidentalisation devaient conduire à l'érosion progressive de la polygamie en milieu urbain. L'organisation de l'espace, la scolarisation, les modes de production, la diffusion d'idées et de modes de vie auraient dû en freiner la pratique. Mais la disparition annoncée de la polygamie en ville ne s'est pas encore réalisée (Clignet, 1987 ; Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1989 ; Marcoux, 1991).

Déjà en 1960, dans des villes sénégalaises comme Dakar ou Thies, Mercier constate que la vie urbaine n'entraîne une diminution rapide ni du taux de polygamie ni de la proportion de polygames. Trente ans plus tard le phénomène reste important, et il n'est pas propre à Dakar. A propos des grandes villes Zaïroises, Ngondo a Pitshandenge (1992) constate que la polygamie augmente en milieu urbain et il souligne que l'intrusion de la polygamie dans ce milieu peut être considérée comme un fait révolutionnaire en ce qu'elle intervient malgré l'hostilité structurelle de l'environnement urbain (difficulté de logement, discrimination sur le plan légal, respectabilité attachée à la monogamie, interdiction de ce mode d'union par les religions judéo-chrétiennes...). La pratique de la polygamie au Sénégal, s'inscrit dans un contexte différent de celui de l'Afrique Centrale, mais on peut constater que ce type d'union dépasse largement le cas des pays sahéliens à dominante musulmane.

Dans ce texte, nous n'abordons que les aspects contemporains de la polygamie, tels qu'ils sont vécus à Dakar. Le contexte urbain est complexe, différentes catégories sociales, aux aspirations diverses, coexistent. Les femmes, de plus en plus scolarisées et ouvertes à d'autres influences, aspirent à de nouveaux modes de vie et à d'autres types de relation avec les hommes, tant dans le ménage que dans la société. Cependant les normes sociales et religieuses restent prégnantes et situent le destin féminin dans le mariage et la maternité. Le célibat reste encore mal perçu et mal vécu. Les transformations sociales s'opèrent dans un contexte d'accentuation de la crise économique et de détérioration du niveau de vie. Que devient la polygamie dans le contexte actuel, et quelles en sont les nouvelles configurations ? Quel rôle jouent les relations de « genre » dans le maintien ou le rejet de cette forme d'union ?

Pour répondre à ces questions nous nous appuyons sur les résultats d'une étude menée à Dakar <sup>(1)</sup> en 1989 et 1990 portant sur les itinéraires professionnels, résidentiels et matrimoniaux d'hommes et femmes. Nous avons réalisé d'une part une enquête quantitative (en 1989) en recueillant 1557 biographies auprès d'un échantillon aléatoire (Antoine et al, 1992); d'autre part des entretiens approfondis auprès d'une cinquantaine de personnes issues de cet échantillon, au cours de l'année suivante (Nanitelamio, 1994). Cet article s'appuie sur les analyses issues de ces différents travaux.

---

<sup>(1)</sup> Cette recherche est menée conjointement par l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) et l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM). L'équipe composée de Philippe Antoine, Philippe Bocquier, Abdou Salam Fall, Youssouf Mbarguane Guisse et Jeanne Nanitelamio a bénéficié d'un financement du Ministère français de la Recherche.

## LA POLYGAMIE EN AFRIQUE

La plupart des explications de la polygamie se fondent sur une perception "ruraliste" des sociétés africaines, au sein d'un mode de production particulier : une économie de subsistance faiblement mécanisée, dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important. La polygamie dans ce contexte est conçue comme étant peu "coûteuse" et "rentable pour l'homme" (Boserup, 1970). L'argumentation économique est contestée par Goody (1973) qui souligne que les taux de polygamie sont les plus élevés en Afrique de l'Ouest, et pourtant c'est en Afrique de l'Est que les femmes cultivent le plus. Cette affirmation est-elle même contestée par Lesthaegue et al (1989) qui ne trouve pas de différence dans l'activité exercée par les femmes. Pour Goody, les causes de la polygamie sont d'ordre sexuel et reproductif, plutôt qu'économique et productif. Le respect de l'abstinence post-partum est souvent cité comme principal facteur de la polygamie

D'autres auteurs avancent des explications plus politiques qui soulignent la cohérence interne du système matrimonial et d'une organisation sociale où le pouvoir est aux mains des aînés (Meillassoux, 1975). Ici la polygamie est perçue comme un moyen de préserver le pouvoir des aînés sur les cadets dans les sociétés où l'accès aux femmes est contrôlé par les aînés.

Pour A.B. Diop (1981), il y a plusieurs facteurs favorables à la polygamie : elle permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage socio-politique. Elle représente un apport économique car la femme, par son travail ou ses cultures personnelles, contribue à l'entretien du ménage. La "production" d'enfants permet d'avoir une main-d'oeuvre plus nombreuse, et d'espérer une prise en charge par les enfants durant la vieillesse. La polygamie est aussi un élément d'ostentation et de prestige pour des catégories privilégiées.

Les règles sociales régissant le mariage dans certains pays africains, connaissant une forte natalité et une mortalité élevée, ont conduit à un régime démographique favorable à la polygamie. Les principaux facteurs en sont : un âge au mariage relativement jeune chez les femmes, un écart d'âge important entre les conjoints, une quasi absence de célibat définitif quel que soit le sexe, et le remariage rapide (Pilon, 1991 ; Pison, 1986 ; Goldman et Pebley, 1989).

Les hommes se marient avec des femmes appartenant à un groupe d'âges plus jeune (et numériquement plus nombreux), il y a donc plus de femmes "disponibles" sur le marché matrimonial. Ce fait est accentué par le remariage rapide des veuves et des divorcées. Dans des sociétés où le mariage reste une urgence, la concurrence entre les femmes est accentuée par leur surnombre relatif. Si certaines femmes tardent trop à se marier, elles "risquent" de rester célibataires ou d'accepter d'épouser un homme déjà marié.

Bien qu'il soit difficile de retracer statistiquement l'évolution de la fréquence de la polygamie en Afrique, elle reste importante. Les résultats des enquêtes démographiques et de santé (EDS) récentes montrent que le niveau de polygamie diffère peu entre le milieu urbain et le milieu rural (Tableau 1), particulièrement en Afrique de l'Ouest. Dans certains cas comme au

Niger, où le taux de polygamie est même plus élevé en milieu urbain (2), ce type d'union concerne des couches aisées de la population (Alichina, Garba, Barrère, 1992). Ce renversement de tendances s'observe aussi au Zaïre, où Ngondo a Pitshandenge (1992) montre que, contre toute attente, la pratique polygamique a réalisé une réelle intrusion en milieu urbain. Il se demande si on n'assiste pas dans ce pays à une ruralisation des comportements en milieu urbain.

Tableau 1 Pourcentage de femmes actuellement en union  
qui vivent en union polygamique

<i>Pays</i>	<i>Milieu rural</i>	<i>Milieu urbain</i>
Zimbabwe (1988)	19,6	9,4
Soudan (1990)	22,6	16,0
Burundi (1987)	11,5	16,2
Kenya (1989)	24,4	17,7
Ghana (1988)	34,5	28,3
Liberia (1986)	42,6	30,2
Ouganda (1989)	33,3	31,0
Cameroun (1991)	42,7	32,0
Nigeria (1990)	42,9	33,6
Mali (1986)	47,7	37,4
Niger (1992)	35,5	40,5
Sénégal (1986)	49,0	41,4
<i>Sénégal (1992)</i>	<i>50,7</i>	<i>40,2</i>
Togo (1988)	54,4	47,1

Source : A partir des rapports nationaux des EDS. Demographic and Health Surveys. Institut for Resource Development/ Westthinghouse.

Dans de nombreux pays africains, l'Islam a en quelque sorte sacralisé l'institution de la polygamie. Dans les sociétés traditionnelles, en cas de polygamie, le nombre d'épouses n'est pas limité et ce régime est une option matrimoniale parmi d'autres. Certaines pratiques sociales, comme le lévirat ou le sororat, confortent le régime polygamique. L'Islam quant à lui a limité le nombre d'épouses à 4 : "Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins, n'épousez que peu de femmes, deux, trois ou quatre parmi celles qui vous auront plu" (Coran Sourate 4, les femmes, verset 3). Cependant la suite du verset est peu cité par les tenants de la polygamie : "Si vous craignez encore d'être injustes, n'en épousez qu'une seule ou une esclave. Cette conduite vous aidera plus facilement à être justes."

Contrairement à l'opinion commune, la pratique de la polygamie est plus rare dans les pays maghrébins et arabes. Ainsi en Algérie en 1966, moins de 2% des hommes mariés sont polygames (Tabutin, 1974), et 3% en Egypte à la même date (Fargues, 1987), la fréquence du phénomène allant diminuant; en Tunisie la polygamie est abolie. Au regard des taux élevés de polygamie dans certains pays peu islamisés (Zaïre, Togo) et des faibles taux de polygamie dans d'autres pays musulmans, notamment les pays d'Afrique du Nord, on peut se demander quelle est

<sup>(2)</sup> Ces résultats de l'EDS Niger confirment ceux du recensement de 1988 (P. KLISSOU, 1992)

l'influence réelle de l'Islam sur les comportements polygamiques ? Une caution et un prétexte de plus pour les hommes ? Un élément de résignation de plus pour les femmes ? En Afrique Sub-saharienne, la religion semble "régulariser" des pratiques traditionnelles plus anciennes.

Si la religion n'est qu'un prétexte de plus, où faut-il chercher les explications ? Quelles que soient ses justifications la polygamie a souvent un statut légal qui souligne sa reconnaissance comme un régime matrimonial au même titre que la monogamie par exemple. Si la polygamie est abolie en Guinée (depuis 1962) et en Côte d'Ivoire (1964), dans d'autres pays la législation prévoit un régime au choix (Mali, Sénégal, Togo). Mais même dans les états qui l'ont abolie, la polygamie reste importante (24 % d'hommes polygames parmi les hommes mariés en Côte d'Ivoire en 1988) (Klissou, 1992). La polygamie est généralisée en Afrique de l'Ouest, elle touche aussi bien les villes que les campagnes, quelles que soient les législations. Le cas du Sénégal est particulièrement intéressant dans la mesure où dans un pays relativement urbanisé et fortement islamisé, la proportion de polygames en milieu urbain est parmi les plus élevées d'Afrique (Tableau 1). L'agglomération dakaroise constitue un lieu d'observation privilégié des changements de comportements socio-démographiques. Ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française, devenue capitale du Sénégal indépendant en 1960, Dakar est l'une des premières métropoles africaines de grande envergure. Sa population est passée de 40.000 habitants en 1926 à 132.000 en 1945. L'agglomération comptait 1.310.000 habitants en 1988 (dont environ 50% dans sa banlieue Pikine), soit 19% de la population totale du pays et près de 50% de la population urbaine du Sénégal. Cette concentration de la population va de pair avec une concentration des activités économiques (administration, services, industrie). De nombreux problèmes se posent : les logements, les équipements urbains et les emplois ne suivent pas le rythme de la croissance démographique; plus de la moitié des actifs exercent dans le secteur informel et le taux de chômage était estimé à 18,6% de la population active en 1989. Au plan sociologique, on retrouve à Dakar, avec cependant des nuances importantes (Antoine et Nanitelamio, 1991) la diversité des situations matrimoniales de bon nombre de capitales africaines.

## **NUPTIALITE ET POLYGAMIE AU SENEGAL**

La polygamie est reconnue dans la législation moderne et le code sénégalais de la famille offre trois options matrimoniales : le régime de la monogamie, le régime de la limitation de la polygamie et le régime de la polygamie, auquel cas l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre épouses. L'option de limitation de polygamie restreint le nombre des épouses que le mari pourra avoir simultanément. Faute par l'homme de souscrire l'une des options, le mariage est placé sous le régime de la polygamie. L'égalité des co-épouses est soulignée dans le code qui stipule "qu'en cas de polygamie, chaque épouse peut prétendre à l'égalité de traitement par rapport aux autres."

Manifestement le code de la famille s'est voulu un compromis réfléchi entre la coutume, le droit islamique, et la prise en compte des revendications concernant une meilleure protection des droits de la femme. Mais le compromis ne semble pas avoir atteint tout à fait ses objectifs, car après plus de 20 ans d'application (le code est en application depuis 1972), il continue de susciter des débats, et des demandes de révisions. Les islamistes estiment que le code ne reflète pas les préoccupations des musulmans, par contre des féministes considèrent que malgré certains

progrès, le code pérennise la domination de l'homme sur la femme, et privilégie la polygamie au détriment de la monogamie.

Le mariage est quasi-universel au Sénégal; selon l'EDS 1992-93 (Ndiaye, Diouf, Ayad, 1994), après 40 ans, quasiment plus aucune femme n'est célibataire, la plupart sont mariées, la proportion de divorcées ou de veuves reste relativement faible. Ainsi à 40-44 ans on compte 94,1 % de femmes mariées, 1,9 % de veuves et 3,9 % de divorcées, et seulement 0,2 % de célibataires. Cependant l'entrée en union tend à devenir plus tardive, tout en restant relativement précoce (l'âge minimum légal est de 16 ans chez les femmes). Si l'on compare les résultats de trois enquêtes, celle de 1978 (ESF), de 1986 (EDS-I) et celle de 1992-93 (EDS-II), on remarque qu'en 1978 près de 60 % des femmes de 15-19 ans avaient connu leur première union, en 1986, la proportion était de 43,5% pour atteindre 30 % en 1993-93, toujours pour le même groupe d'âges. L'analyse de l'âge médian au premier mariage (3) confirme ces résultats; il passe de 15,8 ans pour la génération 1943-47 à 18,3 ans pour la génération 1968-1972. L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural s'accroît. Ainsi pour la génération 1943-47 l'âge médian au premier mariage est de 15,7 ans en milieu rural et 16,6 ans en milieu urbain; alors que pour la génération 1963-1967 il est respectivement de 15,8 ans en milieu rural et 19,9 ans en milieu urbain (Ndiaye, Diouf, Ayad, 1994). L'élévation de l'âge au premier mariage concerne essentiellement les femmes résidant en milieu urbain, qui en l'espace de 20 ans, ont vu cet âge reculer de plus de 3 ans.

Les données du moment provenant d'une enquête ou d'un recensement laissent croire à une faible fréquence des divorces. Il n'en est rien, car une femme sur quatre a divorcé avant le 15<sup>ème</sup> anniversaire de mariage. La propension à divorcer est bien plus grande chez les femmes qui se sont mariées après l'âge de 20 ans; les femmes scolarisées et urbaines sont plus sujettes au divorce (Lo Ndiaye, 1985). Le remariage est fréquent, ainsi 95 % des veuves et 89 % des divorcées se remarient dans les 5 ans qui suivent leur rupture d'union (Mboup, 1992).

Tableau 2 Proportion de femmes en union polygamique  
selon certaines caractéristiques socio-économiques

<i>Facteurs socio-économiques</i>	<i>Femmes de - 30ans</i>		<i>Femmes de + 30 ans</i>	
	1978	1986	1978	1986
Résidence				
Urbain	33 %	28 %	59 %	54 %
Rural	40 %	38 %	61 %	63 %
Education femme				
Non scolarisée	37 %	37 %	65 %	62 %
Primaire	29 %	28 %	53 %	50 %
Secondaire & +	21 %	18 %	40 %	37 %

Source : G. Mboup (1992)

Précocité du mariage et remariage rapide après le divorce ou le veuvage se conjuguent pour entraîner un niveau élevé de polygamie. Pour l'ensemble du Sénégal, entre 1978 et 1992-93,

(3) L'âge médian au premier mariage donne l'âge auquel 50% des femmes sont déjà mariées.

il n'évolue guère : 60 % des femmes de plus de trente-cinq ans sont en union polygamique (Ndiaye et al, 1994). Chez les femmes de moins de 30 ans, durant la même période, on note un très léger déclin de la fréquence de la polygamie, plus particulièrement en milieu urbain. Si la polygamie concerne moins les femmes d'un niveau scolaire élevé (37% de femmes de plus de trente ans en union polygamique), la baisse de la proportion de femmes vivant en situation de polygamie entre 1978 et 1986, est la même, quel que soit le niveau d'instruction (Tableau 2)

Voyons plus précisément quelle est l'évolution de la nuptialité et de la polygamie à Dakar. Il existe peu de données démographiques traitant de la nuptialité à Dakar. En 1973, selon B. Ferry (1977), l'âge moyen au premier mariage était situé entre 17 et 17,5 ans, et l'auteur note un recul régulier de l'âge au premier mariage, même si après 35 ans, toutes les femmes sont mariées. L'écart d'âge entre conjoints est important, et croît avec l'âge du mari, en particulier en cas de polygamie. Ainsi les femmes de 20-24 ans ont un écart moyen de 12 ans avec leur mari. D'autres études confirment un retard progressif de l'âge au premier mariage (Antoine, Nanitelamio, 1991) et l'existence de comportements matrimoniaux différents suivant les quartiers. Le mariage est plus tardif, mais il n'est pas remis en cause. Un travail récent sur la nuptialité masculine des dakarois montre que les conséquences économiques de la crise (absence de logement, chômage) entraînent un recul de l'entrée en union pour les hommes (Djire, 1993). Cette modification du calendrier de la nuptialité masculine accentue certainement le recul de l'âge au premier mariage des femmes qui passe de 16 ans pour les générations nées entre 1930 et 1944, à 23 ans pour celles de 1955-64 (Antoine, Djiré, Laplante, 1994) .

Le remariage des femmes est fréquent. En 1955, les femmes âgées de 50-54 ans avaient en moyenne connu 1,71 union (recensement de 1955), et en 1989 (enquête IFAN-ORSTOM), un peu moins de 1,63. Selon les données de notre enquête, 47 % des femmes âgées de 50-54 ans vivent actuellement dans une union polygamique à Dakar. C'est à cet âge que la proportion est la plus forte. Elle diminue par la suite du fait du veuvage. Chez les hommes âgés de 55-59 ans la proportion de polygames était d'environ 30 % au recensement de 1955, de 40 % au recensement de 1976, et elle atteint 45 % pour le même groupe d'âge en 1989. En 1955 les hommes à l'âge de 60 ans avaient connu en moyenne 2,6 mariages, ce nombre passe à 2,2 en 1989; par contre au même âge ils avaient 1,45 épouse en moyenne et en 1989 ce nombre augmente légèrement et atteint 1,70. La polygamie reste intense à Dakar.

Après avoir situé la polygamie dans son contexte, il est utile de voir la dynamique de ce phénomène. Le statut matrimonial n'est pas stable, et l'on peut alterner les périodes de monogamie, de polygamie, de divorce ou de veuvage (Clignet, 1987). La plupart des analyses concernant la nuptialité font appel à des caractéristiques du moment. Seule une analyse biographique peut rendre compte de l'enchaînement des événements vécus. Nous disposons pour Dakar de données restituant l'ensemble de la vie matrimoniale d'hommes et de femmes.

## **CYCLE DE VIE ET POLYGAMIE À DAKAR : LE TRAITEMENT DES DONNÉES**

Notre analyse statistique s'appuie sur un recueil détaillé des itinéraires résidentiels, professionnels et matrimoniaux des hommes, à l'aide d'un questionnaire biographique (Antoine et al, 1992). En ce qui concerne la vie matrimoniale, l'analyse des biographies permet d'appréhender l'entrée en première union, le divorce ou la polygamie. Ces données nous servent à restituer, pour

les hommes, la dynamique de la polygamie, puisque nous avons la succession des unions, et la date de leur éventuelle rupture. On peut alors suivre l'enchaînement des événements matrimoniaux. Nous avons aussi recueilli pour les femmes une biographie matrimoniale, mais qui se prête mal à l'analyse de la polygamie. En effet, si pour chaque femme nous connaissons chacune de ses unions et la situation matrimoniale de son conjoint au moment de l'union, nous ne connaissons pas le devenir de la situation matrimoniale du mari (Quand prend-il une épouse supplémentaire? Quand divorce-t-il de l'épouse précédente? (4)). Cependant, indirectement, nous pouvons décrire certains aspects de la dynamique de la polygamie, en ce qui concerne les femmes, à travers l'enchaînement des unions masculines.

Les méthodes d'analyse des biographies font appel, d'une part aux tables de survie et d'autre part aux analyses de régression. Le modèle le plus approprié est le modèle semi-paramétrique dit de COX, qui permet de prendre en compte la dimension du temps dans l'analyse causale. Le modèle mesure le risque instantané que connaît un individu de vivre un passage d'un état à un autre, ou transition. Le risque est analysé en fonction de différentes variables indépendantes, fixes ou pouvant elles-mêmes varier dans le temps. On peut ainsi dégager les modalités qui accélèrent ou ralentissent le passage d'un état à un autre.

Nous présentons ici deux modèles, l'un concerne l'entrée en polygamie, l'autre la rupture de la première union par divorce, car selon nous il existe une relation entre ces deux événements. Dans le premier cas on étudie la transition entre la date du premier mariage et l'entrée en union polygamique lors de l'arrivée d'une seconde épouse. La population soumise au risque est composée des hommes en première union qui résident à Dakar depuis le début de leur union; le temps qui s'écoule est mesuré depuis la date de cette union jusqu'à la date de l'union avec la seconde épouse. Pour étudier la transition du premier mariage au divorce pour les hommes résidant à Dakar, la population soumise au risque est comme précédemment constituée des hommes monogames; le temps qui s'écoule est mesuré depuis la date de cette première union jusqu'à la date de divorce avec la première épouse. Il y a troncature en cas de veuvage, et en l'absence d'événement la date de troncature est la date de l'enquête. Par contre l'arrivée d'une seconde épouse est prise en compte à partir de la date de cette seconde union.

Techniquement, la variable dépendante de la régression concernant la polygamie est le risque instantané de prendre une seconde épouse lorsque l'on est déjà en union. À l'intérieur d'un intervalle donné, ce risque est défini comme le quotient du nombre des hommes mariés célibataires qui prennent une seconde épouse au cours de cet intervalle sur le nombre de ceux qui étaient encore monogames au cours de cet intervalle. À l'intérieur d'un intervalle fini, le risque ainsi défini est une proportion; dans un intervalle infinitésimal cependant, cette quantité n'a pas de borne supérieure, ce qui permet de l'utiliser comme variable dépendante d'une régression. Comme nous nous intéressons aux épisodes en première union se terminant par une seconde union, nous ne comptons au numérateur que les individus dont la première union se termine de cette manière. En conséquence les hommes dont la première union se termine par un divorce, ou bien si leur première épouse décède, ou enfin parce qu'ils sont toujours monogames sont comptés

---

<sup>(4)</sup> Il est difficile pour une femme de connaître et de dater avec précision l'itinéraire matrimonial de son ou ses conjoints.



au dénominateur tant que dure la première union, mais la fin de leur épisode n'est jamais prise en compte au numérateur. Ce mode de traitement des troncatures, permet de tenir compte de toutes les biographies, même celles des jeunes générations, qui sont observées jusqu'à la date d'enquête, et contribuent au calcul des coefficients de la régression. Cette manière de procéder est analogue à celle utilisée pour le calcul des quotients de table de survie.

Pour calculer les effets des différentes variables indépendantes sur le risque de devenir polygame, nous utilisons la régression semi-paramétrique à risques proportionnels estimée par la méthode dite de la vraisemblance partielle [Cox (1972)]. Dans ce modèle, le risque de prendre une seconde épouse auquel est soumis chaque individu à chaque moment, est décomposé en deux parties. La première de ces parties est le risque de base; ce risque évolue au cours du temps de manière autonome mais la forme de cette évolution n'est pas précisée. La seconde partie est formée de l'ensemble des effets par lesquels les différentes variables indépendantes modifient le risque de base. Ces effets sont estimés en les présupposant constants tout au long de la vie de l'individu, chaque variable indépendante pouvant augmenter ou diminuer le risque. Dans de tels modèles, une variable qui augmente le risque de devenir polygame multiplie le risque de base par une quantité supérieure à 1; une variable qui diminue le risque multiplie le risque de base par une quantité inférieure à 1 (ou divise ce risque par une quantité supérieure à 1, ce qui revient au même). Si le fait d'être chrétien plutôt que musulman diminue le risque de devenir polygame, le coefficient associé à cette variable sera un nombre inférieur à 1, par exemple 0,18, et on dira que, toutes choses égales par ailleurs, être de religion chrétienne diminue de 82 % le risque de devenir polygame. On pourra aussi bien dire qu'être chrétien divise ce risque par 5,56, l'inverse multiplicatif du coefficient 0,18.

Des variables dépendant du temps peuvent être introduites dans les modèles à risques proportionnels, c'est d'ailleurs l'une de leur originalité. L'effet des variables indépendantes dont la valeur peut varier en cours d'observation, s'interprète de la même manière que l'effet d'une variable indépendante dont la valeur ne changerait pas. Un homme qui est successivement actif puis chômeur contribue successivement à l'estimation du risque des actifs puis à celui des chômeurs, en fonction de la période de temps écoulé dans chaque situation professionnelle.

Ce type d'analyse permet de dépasser l'analyse transversale et de prendre en considération les différents états qu'a connus un individu au cours de ses itinéraires résidentiels, professionnels et matrimoniaux. Les résultats obtenus se différencient d'une analyse classique qui ne présenterait que l'aspect statique de la polygamie (par exemple à tel âge telle proportion d'homme est polygame). Dans le modèle de Cox par contre, on mesure le temps qui s'écoule avant de devenir polygame et on cherche à évaluer l'influence propre des différentes caractéristiques qui vont accélérer ou ralentir le passage à la polygamie. On ne donne pas de proportions mais des probabilités de risque. Pour chaque modalités on teste la significativité par rapport à la modalité de référence.

Pour simplifier la présentation nous avons retenu les mêmes variables dans les deux modèles (Tableau 3). Plusieurs autres analyses ont été effectuées, elles ne sont pas présentées ici mais on y fera parfois allusion.

Tableau 3 : Coefficients du modèle semi paramétrique à risque proportionnel de Cox pour l'entrée en polygamie et le divorce des hommes.

<i>Variable</i> <sup>(1)</sup>	<i>Catégorie</i>	<i>Polygamie</i>	<i>Divorce</i>
Génération) (1930-44)	1945-1954	0,67 *	1,22
	1955-1964	0,56	1,00
Age au 1er mariage mari (25-29 ans)	avant 25 ans	1,09	0,98
	30-34 ans	0,53 **	1,09
	35 ans et plus	0,36 **	1,17
Ecart d'âges au 1er mariage (10 ans et plus)	Moins de 3 ans	0,82	1,61
	Ecart de 3 à 5 ans	0,86	1,31
	Ecart de 6 à 9 ans	0,64 *	1,32
Père divorcé (Non)	Oui	NC	1,09
Père polygame (Non)	Oui	1,50 **	NC
Lien parenté épouse 1 (Non)	Oui	1,42 *	0,54***
Religion (Musulman)	Chrétien	0,18***	0,38
Ethnie du Mari (Wolof)	Poular	1,04	1,68
	Serer	1,48	1,59
	Autre	1,52	0,93
Ethnie de la 1ere Epouse (Wolof)	Poular	0,86	0,55
	Serer	1,38	0,75
	Autre	1,21	0,80
Age arrivée à Dakar (Né Dakar)	Arrivé av 12 a.	0,97	0,65
	Arrivé de 12-17	0,93	1,02
	Arrivé de 18-24	0,75	1,28
	Arrivé 25 a & +	0,79	0,56
Instruction des conjoints (Mari et 1ere épouse non scolarisés)	H non.scol. F. instruite	1,36	0,90
	H. Primaire F tt niveau	1,48 *	1,43
	H.Second et + F n. scol	1,20	3,12***
	H.Second et + F. instruit.	1,04	1,63
Enfant en dehors de la 1ere union (Non)	Oui	2,37***	1,04
Nombre d'enfants de la 1er union (Aucun)	Varie avec le nombre	NC	0,66***
Pas d'enfant du 1er union(Non)	Oui	0,80	NC
Statut d'activité (Actif non qualifié)	Actif qualifié	1,19	0,58 *
	Chomage	0,46	2,70***
	Non actif	0,68	0,58
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Héb. père-mère	0,71	1,46
	Hébergé a. par.	1,28	0,94
	Hébergé ascenda	0,89	2,01 **
Résidence (Centre ville)	Périphérie	1,65***	1,18
Entrée en union polygam. (Non)	Oui	NC	3,50***

NC: Non concerné par ce modèle.

\*\*\* Significatif au seuil de 1 % ; \*\* Significatif au seuil de 5 % ; \* Significatif au seuil de 10 %.

<sup>(1)</sup> La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

## LES HOMMES : "DES POLYGAMES POTENTIELS"

L'analyse montre que peu de variables concernant les hommes influent sur le risque de devenir polygame. Voyons ces résultats plus en détail. Une première série de variables indépendantes concerne des caractéristiques ne changeant pas au cours du temps.

La première variable retenue concerne les groupes de générations, ou cohortes de naissance, qui sont établis à partir de la date de naissance. Nous nous intéressons à trois groupes de générations d'individus : ceux appartenant aux générations nées entre 1930 et 1944, les générations 1945-54 et les générations 1955-64. Ces générations ont connu des contextes économiques différents lors de leur vie matrimoniale. Les générations nées après 1944 semblent entrer plus tardivement en union polygame, mais le coefficient n'est significatif que pour les hommes nés entre 1945 et 1954. Toutefois on ne peut conclure pour autant que l'intensité de la polygamie diminuera pour les jeunes générations, la polygamie touchant essentiellement les hommes au delà de 40 ans, notre résultat indique plutôt un ralentissement de la polygamie précoce.

Deux séries de modalités traduisent le calendrier de la première union : l'âge de l'homme au premier mariage et l'écart d'âge entre le mari et la première épouse. Ces variables permettent, d'une part de moduler l'analyse des générations en tenant compte de la variation de l'âge au mariage, d'autre part, de vérifier si un mariage plus tardif ou un faible écart d'âge faible entre les conjoints ont une influence sur la polygamie ou le divorce. Les résultats indiquent qu'un premier mariage précoce de l'homme accélère l'entrée en union polygamique. Un âge plus tardif au premier mariage (toutes choses égales par ailleurs) freine l'entrée en polygamie. Par contre si l'écart d'âge entre conjoints de la première union est faible, il n'intervient pas dans la constitution d'une union polygamique.

Le père était-il polygame (dans le cas de l'étude sur la polygamie) ou le père a-t-il divorcé (dans le cas de l'étude sur le divorce) ? A travers ces deux informations nous voulons savoir si les antécédents familiaux ont un effet sur le comportement matrimonial. Le fils d'un polygame risque 1,5 fois plus rapidement de le devenir à son tour. Il y a une reproduction des modèles familiaux, que l'on retrouve également dans les interviews des hommes.

L'existence d'un lien de parenté entre les conjoints s'il freine la rupture de l'union, peut conduire plus facilement à la polygamie (mais la différence testée est à peine significative).

Pour la religion nous avons seulement distingué les musulmans, quelle que soit la confrérie, et les chrétiens. Ces derniers ont en principe, l'interdiction d'être en union polygamique, ou de divorcer. Sans surprise, on constate que la religion chrétienne constitue le frein majeur à la polygamie à Dakar (réduit de 82 % le rythme d'entrée en union polygamique).

Afin de voir l'influence de facteurs culturels nous avons retenu l'ethnie comme variable les résumant, en distinguant l'ethnie dominante les Wolof, deux ethnies importantes les Poular et les Serer, et les autres ethnies regroupées ensemble. Ceci pour les hommes et les femmes. Selon les résultats de l'EDS 1986, au niveau national, les femmes Wolof vivaient en plus grande

proportion en union polygamique (les Wolof 50 %, les Serer 38 % et les Poular 45 %). Dans notre enquête les tests statistiques indiquent qu'il n'y a pas d'effet propre de l'ethnie à Dakar.

L'âge d'arrivée donne un aperçu du parcours migratoire et permet de distinguer les hommes nés à Dakar et les différents types de migrants. Les migrants n'ont pas en ce qui concerne la polygamie, n'ont pas un comportement différent des dakarois de souche. Par ailleurs nous avons testé la différence entre originaires de Dakar, du milieu urbain et du milieu rural, mais là encore on ne relève pas de différences significatives.

Nous utilisons la dernière classe fréquentée comme mesure du niveau d'instruction. Nous avons préféré regarder le niveau d'instruction croisé du mari et de la première épouse. Cinq modalités ont été distinguées : mari et femme non scolarisés (catégorie de référence), homme non scolarisé et femme scolarisée, homme ayant un niveau d'instruction primaire et quel que soit le niveau d'instruction de la femme, homme ayant un niveau d'instruction secondaire (ou plus) et sa première épouse étant non scolarisée, enfin homme ayant un niveau d'instruction secondaire (ou plus) et sa femme ayant suivi une scolarité primaire ou secondaire et plus. On fait souvent l'hypothèse qu'un niveau d'instruction élevé freine la polygamie. Or à Dakar, les hommes ayant un niveau d'instruction élevé ont le même risque de devenir polygames que les analphabètes. Seuls les hommes ayant un niveau d'instruction primaire présentent un risque d'entrer en polygamie plus rapidement que les hommes non instruits.

L'enquête IFAN-ORSTOM a recueilli des biographies matrimoniales, professionnelles et résidentielles, ainsi que les différentes naissances de manière aussi exhaustive que possible. Ceci nous permet de traiter également, comme variables indépendantes, des caractéristiques variant dans le temps. Il en va ainsi de l'activité, le statut d'occupation du logement et la résidence, le nombre d'enfants, la polygamie (en ce qui concerne l'analyse du divorce).

En ce qui concerne les enfants nous distinguons les enfants nés hors de la première union (mais depuis la date du premier mariage), et par ailleurs le nombre d'enfants issus du premier mariage. Le fait d'avoir des enfants en dehors du mariage accélère de plus de 2 fois le mariage avec une seconde femme.

Notre découpage distingue les types d'activités suivants : actifs qualifiés (cadres et emplois nécessitant des qualifications) actifs non qualifiés, chômeurs, et les inactifs (retraités, malades). Le statut d'occupation du logement nous sert d'approximation de l'indépendance économique dont jouit l'individu : on sera ainsi hébergé par son père et sa mère, hébergé par un autre parent, hébergé par un ascendant ou encore locataire ou propriétaire de son logement. Mais les résultats montrent que les comportements vis-à-vis de la polygamie ne varient pas selon ces catégories sociales.

Deux modalités sont retenues pour caractériser le lieu de résidence : la commune de Dakar (Centre ville), et la banlieue Pikine (périphérie), où en général les habitations sont moins chères et souvent les concessions plus grandes. Le fait d'habiter à Pikine, favorise l'arrivée d'une nouvelle épouse. Il s'agit là de l'effet propre de cette variable dans la mesure où les autres variables ont été contrôlées : religion, niveau d'instruction, activité...

Des facteurs comme le parcours migratoire, l'ethnie, l'activité, le statut d'occupation du logement, et même l'absence d'enfants avec la première épouse ne semblent jouer aucun rôle. Si peu de caractéristiques sont discriminantes, cela laisse supposer qu'à Dakar, tous les hommes sont potentiellement polygames. Des résultats similaires ont déjà été relevés : ni l'éducation, ni l'activité dans le secteur moderne, ou même l'ethnie ne semblent affecter la pratique de la polygamie dans les villes africaines (Clignet, 1975 et 1987). Nous avons complété nos investigations statistiques par une série d'entretiens approfondis qui nous permettent d'appréhender la diversité des statuts de polygames et les perceptions de cette situation par chacun des deux sexes.

## **DES HOMMES PLUTOT FAVORABLES A LA POLYGAMIE**

Au cours des entretiens, les hommes en général se déclarent plutôt favorables à la polygamie, et ce, quel que soit leur niveau d'instruction. Ils ont, selon les propos d'un interlocuteur, une mentalité de polygame, et veulent épouser autant de "désirs" que de femmes, d'autant plus que la société et la religion (l'Islam) les confortent dans ces attitudes. La polygamie reste perçue par les hommes en général comme un de leurs "privilèges". Des justifications sociales sont parfois avancées : la polygamie empêche la prostitution, elle permet à toutes les femmes d'être "casées".

La polygamie reste une forme de réalisation sociale, une preuve de réussite, une ambition à satisfaire dès que l'on en a les moyens. Elle est enfin, pour certains hommes, un moyen de contrôle et de subordination de plus, notamment en raison de la forte compétition que cette forme d'union suscite entre les différentes co-épouses. On peut distinguer, à l'issue des entretiens, quatre types de polygamies masculines :

- La polygamie imposée, dans le cas où les parents "donnent" une deuxième épouse ;
- La polygamie du pauvre caractérisant le comportement de certains hommes qui n'ont pas les moyens d'assumer plusieurs épouses, mais qui, en épousant une femme ayant une activité rémunératrice, n'ont pas à assurer toutes les charges d'entretien, tout en gardant le prestige de la situation ;
- La polygamie ostentatoire du (nouveau) riche, permettant de manifester sa réussite sociale. C'est généralement l'une des formes de polygamie les plus « confortables », pour les femmes, lorsqu'on peut garantir un logement séparé ainsi qu'une vie matérielle aisée à chaque épouse ;
- La polygamie de "retour" se rencontrant parmi des intellectuels. Ces derniers acquis dans les premiers temps de leur mariage à la monogamie, viennent à la polygamie pour diverses raisons : retour à une pratique plus assidue de l'Islam (la polygamie étant justifiée comme un retour aux valeurs religieuses); rejet de la monogamie perçue comme un régime imposé de l'extérieur et non adapté aux "réalités africaines".

On trouve tout de même, chez certains hommes, une sensibilité aux tensions et problèmes rencontrés dans les ménages polygames, en particulier chez ceux qui ont mal vécu leur enfance dans une famille polygame, et qui ne souhaitent pas faire revivre la même situation à leurs enfants. Ils sont particulièrement sensibles aux conséquences de la polygamie en ce qui concerne l'éducation des enfants ou les problèmes d'héritage, etc. *"J'ai vu que mon père s'est séparé de ma maman quand j'étais jeune. J'ai vécu dans une famille polygame, ce qui fait que j'ai vécu avec mes belles mères ; c'est pas intéressant du tout. Avec la monogamie au moins on est plus*

*tranquille, et je veux avoir des enfants unis" (marié de 40 ans). "On n'a pas le temps d'éduquer les enfants. On voit par exemple des enfants qui traînent dans la rue devant les salles de cinéma. Si on leur demande leur père, ils vous diront qu'il est dans l'autre maison".*

La polygamie est fortement investie pour plusieurs raisons à la fois sociales, religieuses, psychologiques et économiques. A l'heure actuelle, personne n'est à l'abri de cette situation; les hommes sont potentiellement polygames, et les femmes sont soumises au risque latent de le devenir. Cette polygamie est parfois involontaire au dire des hommes. *"J'avais une femme dans la maison, on se comprenait très bien. Elle avait des problèmes avec mes soeurs tout le temps dans la maison. Jusqu'au jour où ma mère est intervenue là-dedans. Alors elle a préféré rentrer chez elle parce qu'elle ne voulait pas de discussion avec ma maman. Je lui ait fait comprendre que je ne pouvais pas vivre en dehors de chez moi et que si elle partait c'est pour de bon .Elle est partie et on est resté 3 mois sans se voir. Par la suite, j'ai connu une autre femme qui avait du caractère, du charme et on se comprenait. Elle travaillait et n'avait pas de besoin matériel. Mais si ma femme n'avait pas abandonné le foyer conjugal, je n'allais pas m'engager. Son frère (celui de la seconde femme) est venu me voir, pour me demander si je la voulais comme femme. J'ai dit oui. Sa propre maman aussi est intervenue et j'ai dit oui aussi. Comme l'autre était partie, je l'ai prise comme épouse. Cela s'est passé très vite, mais l'autre est allé voir l'imam du quartier et ce dernier s'est concerté avec mon père. La femme lui a fait comprendre qu'elle m'aimait toujours. Ils ont finalement réglé le problème et je me suis retrouvé polygame. Mais j'ai toujours été contre la polygamie."* (marié, 40 ans).

## **LES FEMMES : "SE MARIER AVANT TOUT"**

Les attitudes des femmes concernant leur vie matrimoniale découlent de leur statut de dépendance dans la société. La socialisation des femmes les conduit à privilégier le mariage. L'éducation reçue les amène à survaloriser le statut d'épouse et l'importance de l'homme dans leur vie, pour les entretenir, les protéger, et leur donner un statut social valorisé. Elles craignent la solitude et le regard social peu tolérant à l'égard des femmes seules, même en ville. Pourtant, dans la conjoncture actuelle de crise économique, il y a de plus en plus de femmes qui assument l'essentiel des charges du ménage (Bocquier, Nanitelamio; 1993), sans que cela n'entraîne chez elles, hormis pour une minorité, une remise en cause de cette idéologie de la dépendance féminine.

La pression sociale est telle vis-à-vis du mariage que certaines femmes non mariées sont prêtes à entrer dans une union polygamique, et à conforter, malgré elles, cette institution. Selon notre enquête, parmi les femmes qui se marient entre 21 et 24 ans, 21 % arrivent comme seconde épouse et 9 % troisième ou plus. Lorsque le mariage ou le remariage a lieu après 30 ans, 41 % prennent le rang de seconde épouse, et 44 % celui de troisième épouse (ou plus). Même pour le premier mariage, lorsqu'il a lieu après 30 ans, la proportion reste importante, 70% des femmes entrent alors dans une union polygamique.

Le schéma implicite sur lequel s'appuient les analyses critiques de la polygamie repose sur une situation particulière : l'homme prend une jeune fille comme seconde épouse. D'autres configurations existent, car si le divorce ou la séparation sont assez courants, les remariages ne le sont pas moins. Il y a donc aussi des femmes moins jeunes qui entrent dans une union de type

polygamique à un âge mûr : 55 % des femmes qui contractent un second mariage, et 72 % s'il s'agit d'un troisième mariage entrent en union polygamique (Tableau 3).

Tableau 3 Rang du mariage de la femme et situation matrimoniale du conjoint au moment du mariage

<i>Situation matrimoniale du conjoint</i>	<i>Célibataire</i>	<i>Déjà marié</i>	<i>Divorcé Veuf</i>	<i>Total</i>
Premier Mariage	68 %	24 %	8 %	100 %
Deuxième Mariage	31 %	55 %	14 %	100 %
Troisième Mariage et plus	10 %	72 %	18 %	100 %

Lors du premier mariage féminin, dans une union monogamique, l'écart d'âge avec le conjoint est de 10 ans, et de 20 ans pour une union polygamique. En cas de remariage des femmes, lors de la seconde union, l'écart diminue pour être respectivement de 5 ans et 10 ans; et pour le troisième mariage, l'union est essentiellement polygamique et l'écart d'âge avec le conjoint est de 14 ans.

Le célibat est encore vécu et perçu par beaucoup de femmes comme une situation d'attente que l'on souhaite la plus courte possible. Le mariage demeure indispensable à cause de la religion, des pressions familiales et sociales et des avantages matériels attribués à cette union (Antoine, Nanitelamio, 1991). Lorsque l'attente se prolonge, elle est vécue avec angoisse, amenant même à une sorte de "révision à la baisse" des prétentions matrimoniales de certaines célibataires, qui préfèrent être dans un ménage polygame plutôt que de ne pas être mariées du tout. "*Monogamie ou polygamie, peu importe, que ça soit un mariage seulement, tout ce qui vient est bon*" (dakaroise de 23 ans, célibataire). Pour la plupart des femmes célibataires, le célibat n'a que des inconvénients et peu d'avantages. Certes la nécessité du mariage est aussi valable pour les hommes, cependant cette urgence n'est pas ressentie de la même manière. La situation de célibat est vécue avec plus de sérénité par les hommes célibataires qui eux ne se sentent pas "pressés" de se marier, ils attendent d'avoir les moyens matériels et financiers nécessaires pour assumer un ménage.

Parmi les femmes mariées à un polygame, certaines justifient cette situation par l'entraide dont elles bénéficient dans leurs nombreuses tâches domestiques et obligations sociales, et par la possibilité d'avoir une grande famille dont les enfants pourraient profiter. "*J'aime la polygamie, je m'entends bien avec ma co-épouse, nous entraïdons dans la travail du ménage*" (migrante de 33 ans, ménage polygame). "*Une femme à la maison ne suffit pas, être deux c'est mieux, car vous allez partager les travaux quotidiens. Et je suis issue d'une grande famille, j'ai des demi frères et nos mamans s'entendaient bien, on ne différenciait pas nos mamans.*" (migrante de 25 ans, ménage polygame) Le partage des tâches entre co-épouses libère du temps pour se livrer à des activités rémunératrices comme le commerce. Cependant les résultats de nos enquêtes quantitatives n'indiquent pas de taux d'activité différents des femmes selon le statut matrimonial : à 40-49 ans, 42 % des épouses de monogames sont en activité, et 40 % des épouses de polygames. L'acceptation de la polygamie est facilitée, en outre, par la caution religieuse que lui apporte l'Islam.

Chez certaines femmes divorcées ayant des revenus réguliers et un logement personnel, la nécessité d'un remariage est moins pressante. Il est évoqué surtout pour la forme, par rapport à la religion, la société ou les enfants qui gagneraient à être élevés sous "l'autorité" d'un père. L'urgence du mariage diminue également pour les femmes qui ont 40 ans et plus, et de grands enfants pouvant subvenir à leurs besoins. Pour d'autres femmes divorcées l'approbation de la polygamie "bénéficie" en quelque sorte de leurs expériences maritales et de leurs situations actuelles qui font qu'elles ont encore moins de raisons que les autres à "prétendre" à la monogamie (l'âge, le nombre d'enfants eu de leurs précédents mariages...). Certaines d'entre elles ont vécu dans des ménages monogames, d'autres non. Le fait qu'elles aient divorcé leur donne plus de recul et de tolérance à l'égard de la polygamie, seule possibilité pour elles de remariage. *"Tu peux avoir une co-épouse et t'entendre avec elle. Tu peux aussi ne pas avoir de co-épouse et ne pas t'entendre avec ton mari, tout peut arriver"*. On retrouve également dans les arguments permettant d'accepter la polygamie, le poids d'un certain discours religieux qui donne une légitimation religieuse à un régime matrimonial que l'on rencontre dans d'autres sociétés non islamisées en Afrique. *"Tout le monde doit opter pour la polygamie, du moins moi personnellement, je ne refuse pas la polygamie. Il faut que nous sachions que nous sommes des musulmans et la religion permet aux hommes d'avoir jusqu'à quatre femmes. Il faut l'accepter, il y a des femmes qui disent « je ne rejoins personne avec son mari », ce n'est pas normal. Toute femme qui pense comme ça ne sera pas mariée. Si tu trouves un mari, remercie Dieu et contentes toi de ce qui viendra après. L'essentiel est d'avoir un bon ménage."* (dakaroise, célibataire, 35 ans).

Les opinions les plus défavorables vis-à-vis de la polygamie se rencontrent parmi les femmes mariées en régime monogamique, qui craignent l'arrivée d'une seconde épouse. Elles justifient leur choix par la plus grande "tranquillité" qu'offrirait un ménage monogame; la peur du "maraboutage" et des querelles est évoquée également comme un élément défavorable. En effet, les querelles entre co-épouses peuvent parfois prendre un tour dramatique, et alimentent les rubriques "faits divers" dans la presse. *"J'ai choisi la monogamie, car il y a de bonnes et mauvaises femmes. Quand vous partagez votre mari avec ces mauvaises femmes, elles vont te créer toutes sortes de problèmes : elles peuvent te piquer avec un couteau, elles peuvent t'ébouillanter et toutes sortes de scènes. j'ai eu une demi- soeur qui a été brûlée comme ça, elle était la première épouse. Quand la deuxième est venue, elle ne voulait pas voir la première et ne la supportait pas. Elle a attendu que le mari aille au travail, elle a chauffé de l'huile jusqu'à ce qu'elle soit bien chaude et l'a versé sur la première épouse. Elle a été guérie mais son bras ne se détend plus. Le mari a gardé les deux femmes, il n'a divorcé ni de l'une ni de l'autre."* (dakaroise de 25 ans, mariée monogame). L'autre avantage évoqué de la monogamie est l'aspect économique. La polygamie entraîne trop de charges à l'intérieur du "ménage" découlant de l'obligation pour le mari de traiter de manière équitable ses différentes épouses. *"Si tu es avec ton mari et tes enfants tu n'as pas de charges lourdes, par contre si tu as 2 à 3 femmes et dans chaque maison tu veux faire ton devoir de mari, tu dois les satisfaire, et avec la conjoncture actuelle ce n'est pas possible. "* (migrante de 37 ans, mariée monogame). Enfin, on retrouve également affirmé, le refus de "partager le mari".

Même parmi les intellectuelles ayant un discours radical face à la polygamie, on peut relever certains accommodements vis-à-vis de cette forme d'union. Certaines font une relecture de l'institution qui leur permet à la fois d'avoir un mari et un statut valorisé, tout en disposant



d'une certaine autonomie. Elles disent négocier les conditions matérielles du contrat polygamique à leur profit.

## LA POLYGAMIE : UN FACTEUR DE DIVORCE

L'analyse statistique des biographies concernant le divorce fait ressortir des résultats plus contrastés que ceux concernant la polygamie (Tableau 3). Deux facteurs ralentissent la séparation avec la première épouse : le lien de parenté, et le nombre d'enfants. Le mariage préférentiel se rompt plus difficilement, alors qu'il favorise la polygamie. Le fait d'avoir des enfants freine la rupture de la première union.

Par contre les situations de précarité économique favorisent le divorce. Ainsi le chômage accélère le risque de divorcer de 2,7 fois; et le fait d'être hébergé par des ascendants (oncle,..) le multiplie par 2. Le mari doit assumer en principe les charges du ménage; lorsque sa situation économique se dégrade l'union se trouve fragilisée. Le défaut d'entretien de l'épouse est souvent avancé comme cause de divorce.

Un écart trop important dans l'instruction des conjoints accentue le risque de divorce. Lorsque le mari a un niveau d'instruction secondaire ou plus, et la femme est non scolarisée, l'on risque de divorcer 3 fois plus vite que des conjoints non scolarisés. Il n'y a pas de différence par contre entre les différents autres niveaux d'instruction.

Pour l'étude du divorce, nous prenons en compte les épisodes de polygamie recueillis dans la biographie matrimoniale, afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle la venue d'une seconde épouse accélère le départ de la première. L'entrée en union polygamique accélère fortement le risque de divorcer de la première épouse. Le modèle ne retient que l'enchaînement des événements déclarés par les individus. Cependant notre schéma d'analyse est proche des situations vécues, car bien souvent, la première épouse est de plus en plus mise devant le fait accompli <sup>(5)</sup>. Elle n'est parfois prévenue que lorsque le second mariage est déjà célébré. A la suite de ce passage à la polygamie, le divorce peut survenir après une phase d'observation et de conflits. L'ampleur du coefficient (le risque de divorcer est accéléré de 3,5 fois) montre que la polygamie entraîne souvent une réaction et une réplique de la première épouse, comme nous l'ont confirmé les entretiens. *"Ce qui m'a amené au divorce, c'est une affaire de co-épouse. Mon mari a épousé une seconde femme sans que je sois au courant. Il s'était libéré de l'armée. Je lui ai dit, avec le peu que tu as, il faudra ouvrir une boutique et tu vas vendre, avec ce que tu gagnes, nous pourrons régler les besoins. Il est allé louer une boutique à Tilène (marché de Dakar) ; il restait dans sa boutique là-bas à Tilène et il a épousé une autre femme. Un jour je suis allée le voir à la boutique on m'a dit qu'il n'est plus ici, je suis allée voir un de ses amis, la femme de cet ami m'a dit que "ton mari a épousé une autre femme, mais il n'en est pas du tout content", c'est comme ça que j'ai appris qu'il a une autre femme. Je lui ai laissé une note pour lui dire qu'il vienne parce que notre enfant est malade. Quand il est venu je lui ai dit, maintenant du moment que je voudrais que tu réussisses et que toi tu ne veux pas réussir, si je me suis sacrifiée et t'ai conseillé d'ouvrir*

---

<sup>(5)</sup> Cas extrême, le journal sénégalais LE SOLEIL du 4 octobre 1993, rapporte en première page le décès par crise cardiaque d'une femme de Pikine, à qui le mari annonçait qu'il prenait une seconde épouse.

*une boutique afin que nous puissions bénéficier des profits que nous en tirerons .Mais du moment que tu préfères une autre épouse à la place de ta réussite ; accorde moi le divorce, moi j'irai travailler, c'est ça la raison du deuxième divorce. J'ai pris la garde des enfants."* (divorcée, 49 ans). La polygamie est ressentie comme une trahison, et ne concerne pas seulement la première épouse. *"Quand mon mari est décédé, quand j'ai épousé un autre homme, j'étais la troisième épouse. J'ai trouvée deux autres coépouses ,peu après ,il a épousé une quatrième, le fait qu'il a épousé une quatrième, c'est pourquoi j'ai divorcée. "* (veuve de 50 ans)

## **POLYGAMIE, DIVORCE ET STATUT DES FEMMES**

Les femmes, généralement peu favorables à la polygamie, ont des attitudes ambivalentes et des comportements qui renforcent cette institution. Elles la subissent en raison de leur statut, et la justifient parfois grâce à des arguments qui ne font que souligner leur statut de dépendance vis-à-vis des hommes. *"Si tu signes (opter pour le régime monogamique) la monogamie, ton mari a beaucoup de maîtresses et tu ne le vois plus. Par contre la polygamie il épouse, une autre femme, tu la connais et tu es à l'aise et tu es tranquille."* (divorcée de 38 ans).

À l'urgence du mariage ressentie par la femme s'ajoutent de fortes pressions du groupe familial et social au sens large, présentant encore le "destin" féminin comme situé dans le mariage et la maternité. On trouve à Dakar d'autres configurations relationnelles, cependant celles qui sont en dehors du mariage gardent un caractère clandestin, contrairement à ce qui se passe dans d'autres capitales africaines où elles sont tolérées. L'approbation de la polygamie est "lucide" (dans ce sens que les problèmes qu'elle suscite sont reconnus), elle correspond aux urgences individuelles (mieux vaut être mariée dans un ménage polygame que de ne pas être mariée du tout); et est conforme aux convictions religieuses des personnes concernées (le mariage est un devoir religieux, la polygamie peut aussi être perçue comme telle). Quelle alternative s'offre aux femmes à l'heure actuelle ? Un célibat mal vécu qui est perçu comme une situation plus défavorable que d'être dans un ménage polygame ? Un ménage monogamique vécu comme provisoire, avec la menace suspendue que le mari ne prenne une autre femme ? Il est difficile de vivre et d'afficher son célibat à Dakar, tout comme il est difficile de résister à la polygamie.

En dépit des pesanteurs sociales et religieuses, la ville permet aussi aux femmes de vivre de manière plus autonome. Le taux de divorce est relativement élevé à Dakar, mais il est généralement suivi par un remariage rapide. Le désir d'autonomie de la femme se manifeste plus par le divorce que par le célibat. La femme joue un rôle actif dans son divorce qui est souvent utilisé comme réponse à un mariage imposé, à l'infidélité du mari, à la polygamie, au défaut d'entretien, aux mauvais traitements (injures, violences), à l'immixtion de la belle famille... *" Ce qui causent les nombreux divorces, c'est que les hommes ne sont pas francs. Il épouse une première femme, ils lui font plusieurs enfants. Il va chercher une deuxième, qu'il place tout bonnement au dessus de la première comme c'était mon cas. Quand il a amené la deuxième épouse, il est resté pendant deux ans sans passer la nuit avec moi, pendant ces deux ans, je n'ai jamais eu de tour, il était toujours avec sa deuxième épouse, tout le temps. La femme me montrait que je n'étais rien dans la maison, c'était elle la femme aimée du mari. On avait toujours des disputes, et mon mari était toujours du côté de la deuxième femme .Je faisais la cuisine quand c'était mon tour, mais il passait toutes les nuits avec la deuxième épouse, malgré cela je me*

*résignais et vivais mon sort. Il y avait des disputes tout le temps, quand les enfants se battaient, les mamans se levaient chacune se rangeait du côté de son enfant et le mari lui se rangeait du côté de la deuxième épouse. Il a vendu à la fin les meubles qui étaient dans mon salon, ça n'empêche que je restais toujours. ... Mais quand il a vendu mon lit, j'ai compris vraiment qu'il n'y avait plus de mariage. Même Dieu n'aime pas cette façon de mariage, je lui ai dit de me donner le divorce, il a refusé, je l'ai amené au tribunal, on m'a donné la garde des enfants, et je recevais 54000 f par trimestre, par la suite il a fait je ne sais quoi, ensuite on me donnait 12000 f par trimestre, 12000 f pour 7 enfants ;ça ne peut pas faire grand chose. Mais moi, je suis fatiguée de lui et je ne prends même pas la peine de retourner au tribunal et j'ai pensé qu'il serait mieux pour moi de trouver du travail. Là où je travaille, je fais un travail temporaire et je suis chef d'équipe, seulement je veux être embauchée (comme permanent)" (divorcée, dakaroise, 37 ans).*

Si l'adhésion aux normes traditionnelles concernant les statuts féminins est forte, il y a cependant un écart entre les discours tenus par les femmes sur leurs statuts et l'actualisation de ces derniers au niveau des conduites. A Dakar, c'est le divorce, plus que tout autre manifestation, révèle les nouvelles attitudes traduisant une actualisation du statut féminin qui se détache de l'idéologie de la dépendance féminine. Pour des raisons de stratégies, de diplomatie sociale, ou tout simplement d'adhésion aux normes proposées, le "noyau dur" du socle sur lequel repose les modèles féminins est peu ébranlé. Les modifications en cours "grignotent" certains aspects de l'actualisation des statuts. Elles sont localisées dans des lieux bien précis qui sont "prétextes" à manifestation des désirs individuels : choix du conjoint, divorce, attitudes à l'égard de la polygamie, participation plus grande aux charges du ménage.

## CONCLUSION

Peu de facteurs socio-économiques se dégagent de notre analyse pour expliquer un comportement différentiel des hommes vis-à-vis de la polygamie. Seuls certains comportements démographiques agissent sur le phénomène : l'âge au mariage, l'écart d'âge entre conjoints, la conception d'enfants hors du mariage. Diverses attitudes à l'égard de la polygamie sont relevées chez les femmes, allant de la résignation à l'hostilité en passant par le réalisme. Les réactions féminines reposent cependant sur un fond latent d'opposition à cette institution. L'analyse concernant le divorce met en évidence un risque élevé de rupture de la première union consécutif à l'arrivée d'une seconde épouse.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître l'intensité de la polygamie ne diminue pas en ville, les situations de polygamie se diversifient. La liaison entre la ville et la polygamie n'est pas aussi "négative" qu'on l'a supposé. Il n'est pas étonnant que la polygamie se maintienne à Dakar, dans un environnement où cette institution est confortée. Elle bénéficie d'une "légitimité" officielle, religieuse, et sociale. Elle joue un rôle de régulation sociale et démographique. Elle jouit d'une popularité, d'une normalité qui en banalise l'existence, notamment auprès des hommes. Pour les hommes la polygamie reste un privilège qu'ils peuvent s'octroyer, une ambition permettant d'afficher leur réussite sociale, un moyen de contrôle et de domination sur les femmes qui peut retrouver tout son sens au moment où il y a des tentatives de redéfinition des relations entre les hommes et les femmes.

La tournure que prennent les modifications des statuts féminins au plan psychosociologique, est spécifique à la situation dakaroise. Elle repose à la fois sur le compromis apparent, sur la discrétion et aussi sur l'acceptation de la prééminence masculine. Face à la polygamie, des stratégies féminines, allant de la résignation à la contestation, se déploient. Mais, à Dakar, la volonté d'autonomie des femmes se heurte à la résistance des hommes pour qui la polygamie reste un des bastions de leur domination.

## BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE Philippe, NANITELAMIO Jeanne., 1991 : MORE SINGLE WOMEN IN AFRICAN CITIES : PIKINE, ABIDJAN and BRAZZAVILLE. *Population English selection* n°3, pp. 149-169.

ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe, FALL Abdou Salam, GUISSSE Youssouf M., 1992 : "Etude de l'insertion des migrants à Dakar. Présentation de la méthodologie d'enquête" in *La ville en mouvement : Habitat et Habitants*, édité par Eva LELIEVRE et Claire LEVY-VROELANT, L'Harmattan, Paris, pp 247-257.

ANTOINE Philippe, DJIRE Mamadou, LAPLANTE Benoît, 1995 : Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar. *Population* n° 1, p. 95-118

BALANDIER Georges., 1955 : *Sociologie des Brazzavilles noires*. A. Colin, 274 p.

BLOSSFELD H, HAMERLE A. and MAYER K.U., 1989 : *Event History Analysis. Statistical Theory and Application in the Social Sciences*, Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.

BOCQUIER Philippe, 1992 : *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. Thèse de Doctorat, Université de PARIS V, 349 p + annexes

BOCQUIER Philippe, NANITELAMIO Jeanne, 1994 : Family determinants of women's professional activity in Dakar, Sénégal, communication au Séminaire de l'UIESP sur les *Femmes et les changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara*, Dakar, Sénégal, 3-6 mars 1993, 24 p. à paraître.

BOSERUP Esther, 1970 : *Women's role in economic development*. George Allen and Unwin, Londres

CHOJNACKA Helen, 1980 : Polygyny and the rate of population growth. *Population Studies*, no 1, pp. 91-107.

CLIGNET Rémy, 1975 : Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux, *Psychopathologie Africaine*, XI, 2. pp.157-177.

CLIGNET Rémy, 1970 : *Many Wives, Many Powers*, Northwestern University Press, Evanston.

CLIGNET Rémy, 1987 : On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie, in *Transformations of African Marriage*. D. Parkin et D. Nyamwaya (ed), International African Seminars New Series, no. 3, Manchester University Press. pp.199-209.

- COURGEAU Daniel et LELIEVRE Eva, 1989 : *Analyse démographique des biographies*, Editions de l'INED, Paris.
- COX D.R., 1972 : "Regression models and lifes tables", *Journal of royal statistical society*. B34, pp. 187-220
- DIOP Abdoulaye Bara, 1981 : *La société wolof : tradition et changement*. Karthala, Paris, 356 p.
- DJIRE Mamadou, 1993 : *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar* M.Sc de Démographie, Université de Montréal, 110 p.
- DONADJE Florentin, 1992 : *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*. Université Catholique de Louvain Institut de Démographie, Académia, 222 p.
- FARGUES Philippe, 1987 : La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement. *Machreb Machrek*, no 116, avril-juin 1987, pp. 59-73.
- FERRY Benoît, 1977 : *Etude de la fécondité à Dakar*. ORSTOM Dakar, 282 p. multigr.
- GAGE-BRANDON Anastasia, 1992 : The Polygyny-Divorce Relationship : A Case Study of Nigeria, *Journal of Marriage and the Family*, 54(May 1992). pp. 285-292.
- GOLDMAN Noreen and PEBLEY Anne, 1989 : The Demography of Polygyny in Sub-Saharan Africa, in *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*. Ron Lesthaeghe (ed). University of California Press. pp. 213-237.
- GOODY J., 1973 : Polygyny, economy and the role of Women, in J. GOODY ed, *The character of kinship*, Cambridge, CUP, pp. 175-190.
- KAUFMANN Georgia, LESTHAEGHE Ron, MEEKERS Dominique., 1988 : Les caractéristiques et tendances du mariage. in *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara* sous la direction de Dominique TABUTIN. L'Harmattan, Paris, pp. 217-247.
- KLISSOU Pierre, 1992 : La polygamie au Bénin et dans la sous-région Ouest-Africaine. Institut de démographie. Université Catholique de Louvain. Working Paper no 169, 38 p.
- LE COUR GRANDMAISON Colette, 1971 : Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises. Cahiers de l'ORSTOM série Sc.Hum. Vol VIII n° 2 pp. 201- 220.
- LOCOH Thérèse, 1988 : Evolution de la famille en Afrique, in *L'Etat de la Démographie Africaine* édité par Etienne Van de Walle, Mumpole. D. Sala-Diakanda et Patrick O. Ohadike. UIESP. pp. 45-66.
- LO NDIAYE Khardiata., 1985 : Entrée en union et divorce in *Nuptialité et fécondité au Sénégal* , édité par Yves Charbit, lamine Gueye et Salif Ndiaye, INED n° 112, pp. 37-58.

MARCOUX Richard, 1991 : Nuptialité, activité des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali. in Conférence *Femme, Famille et Population*, UEPA, Ouagadougou, Vol 1, pp. 350-368.

MEILLASSOUX Claude, 1975 : *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero

MBACKE K., 1991 : *Le Coran et la femme*. Etudes islamiques, imprimerie St Paul, Dakar, 85 P.

MBOUP Gora, 1992 : *Etude des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité et l'enquête démographique et de santé*. Thèse Ph. D. de démographie. Université de Montréal, 272 p.

MERCIER Paul, 1960 : Etude du mariage et enquête urbaine. *Cahiers d'études africaines*, no. 1, pp. 28-43

NANITELAMIO Jeanne, 1995 : Insertion urbaine et représentations des statuts féminins, in Philippe ANTOINE et Abdoulaye Bara DIOP ed, "Itinéraires, réseaux et insertion urbaine" IFAN, Dakar, À paraître.

NDIAYE Salif, SARR Ibrahima, AYAD Mohamed, 1988 : *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal 1986*, Direction de la Statistique, DHS/Westinghouse, 173 p.

NDIAYE Salif, DIOUF Papa Demba, AYAD Mohamed, 1994 : *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS-II) 1992/93*, Direction de la Prévision et de la Statistique, DHS/Macro International Inc., 284 p.

NIANG Mamadou, 1991 : Codifications modernes et politique de population au Sénégal. Conférence *Femme, famille et population*. UEPA, Ouagadougou, Vol 1, pp. 524-540.

NGONDO a Pitshandenge, 1992 : Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara. in *The Structure and dynamics of Family formation in Africa*, Dakar, UEPA, Troisième Conférence de la Population Africaine. pp. 28-45.

PILON Marc, 1991 : Contribution à l'analyse de la polygamie. *Etude de la Population Africaine*, No 5, UEPA, Dakar, pp. 1-17.

PISON Gilles, 1986 : La démographie de la polygamie, *Population*, 1 pp.93-122.

PISON Gilles, 1988 : Polygamie, fécondité et structures familiales, dans *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara*. D. Tabutin (éd), Paris, l'Harmattan pp.249-278.

TABUTIN Dominique, 1974 : La polygamie en Algérie. *Population* No 2, 1974, pp. 313-325.

THORE Luc, 1964 : Polygamie et monogamie en Afrique Noire. Revue de l'action populaire, Leras, Paris, pp. 807-822

THORE Luc, 1964 : Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar, *Cahiers d'études africaines*, Vol IV, no.4, pp. 479-551.